

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 28 novembre, de 19 h à 21 h 55, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Roxanne Béland

Brigitte Talbot
Hayette Laouari
Mélanie Pouliot
Sylvie Langlois
Annie Ménard
Catherine Lajoie
Sara Mondor
Catherine Lemelin
Mélanie Desrosiers

Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs

Jean-François Anctil Éric Deschênes Dany Garant

Administrateurs formant quorum

M. Jean-Marc Jean, directeur général

M. Pierre Coté, directeur général adjoint et secrétaire général par intérim

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-23-11-28-01

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Talbot et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 28 novembre, à 19 h au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 157, rue Saint-Louis Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 4.- ASSERMENTATION DE MME CATHERINE-JENNIFER MCDONALD, ADMINISTRATRICE SIÉGEANT À TITRE DE MEMBRE ISSU DU MILIEU COMMUNAUTAIRE, SPORTIF OU CULTUREL
- 5.- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE MME CATHERINE-JENNIFER MCDONALD EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 4 ET L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

6.- AGENDA DE CONSENTEMENT

- 6.1- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 24 octobre 2023
- 6.2- Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

7.- DOSSIERS PRIORITAIRES

- 7.1- Demande de révision d'une décision prise le 24 octobre 2023 par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud déposée par la Municipalité de Sainte-Claire
- 7.2- Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2022-2023
- 7.3- Projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2024-2025 - 2025-2026 - 2026-2027 et projet de consultation publique
- 7.4- Adjudication du contrat pour la mise aux normes de l'école secondaire de Saint-Charles – phase 2 (Saint-Charles-de-Bellechasse)
- 7.5- Adjudication du contrat pour la mise à niveau de l'école Saint-Jean phase 2 (Saint-Jean-Port-Joli)
- 7.6- Dérogation à la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction ainsi qu'aux contrats de technologies de l'information
- 7.7- Nomination au poste de direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- 7.8- Mandat relatif au processus de sélection de la prochaine direction générale adjointe

8.- RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1- Comité de gouvernance et d'éthique
- 8.2- Comité de vérification
- 8.3- Comité des ressources humaines
- 8.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 9.- INFORMATIONS
- 10.-
- 11.-

SUJETS DIVERS	
AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE	
<u></u>	Adopté

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Guylaine Aubin, mairesse de la Municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de demander la révision d'une décision prise le 24 octobre 2023 par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, telle qu'inscrite à l'ordre du jour au sujet 7.1 de cette présente séance. Mme Aubin expose les arguments qui vont dans le sens de la révision de la décision, fait état des différentes démarches entreprises par la Municipalité auprès de différentes instances et réitère la volonté de travailler ensemble afin de trouver des solutions qui peuvent convenir aux besoins des municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme.

M. Sébastien Morissette, représentant des entreprises de la municipalité de Sainte-Claire, fait état d'une rencontre qui s'est déroulée au cabinet du Ministre et demande le maintien du dépôt de deux projets d'agrandissement des écoles primaires existantes à la municipalité de Sainte-Claire et à la municipalité de Saint-Anselme.

Il y a également dépôt d'une lettre d'appui à la démarche de la Municipalité de Sainte-Claire par la Chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins.

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, doit valider auprès du ministère de l'Éducation s'il est possible de maintenir les deux projets d'agrandissement, car l'information reçue ultérieurement nous indiquait que ce n'était pas possible. M. Jean demande de connaître l'identité de la personne qui aurait transmis l'information contraire lors de leur rencontre au cabinet du ministre, ainsi que ses coordonnées.

4.- ASSERMENTATION DE MME CATHERINE-JENNIFER MCDONALD, ADMINISTRATRICE SIÉGEANT À TITRE DE MEMBRE ISSU DU MILIEU COMMUNAUTAIRE, SPORTIF OU CULTUREL

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, procède à l'assermentation de Mme Catherine-Jennifer McDonald en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel. Mme Catherine-Jennifer McDonald se présente aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres du public.

5.- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE MME CATHERINE-JENNIFER MCDONALD EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 4 ET L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

Mme Catherine-Jennifer McDonald s'engage à respecter et à promouvoir le respect du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Mme McDonald déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, Mme McDonald a complété et déposé, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

6.- AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1- <u>Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du</u> conseil d'administration du <u>mardi 24 octobre 2023</u>

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-23-11-28-02

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Pouliot et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 24 octobre 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 24 octobre 2023 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

6.2- <u>Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission</u> <u>des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)</u>

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est assujetti au régime de tarification rétrospective à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST) depuis le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit déterminer la limite par lésion et en informer la CNESST avant le 15 décembre de l'année courante;

ATTENDU l'analyse de situation et la proposition de la firme Gestion dossier santé et sécurité (GDSS).

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Pouliot et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud choisisse, pour l'année de tarification 2024, une limite par lésion équivalant à 1,5 fois le salaire maximum annuel assurable.

Adopté.-

7.- DOSSIERS PRIORITAIRE

7.1- <u>Demande de révision d'une décision prise le 24 octobre 2023 par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud déposée par la Municipalité de Sainte-Claire</u>

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution qui a fait l'objet d'une rencontre des membres du conseil d'administration, en comité plénier, le 14 novembre dernier.

Considérant l'arrivée de Mme Catherine-Jennifer McDonald en tant que nouvelle administratrice à cette séance du conseil d'administration et considérant qu'elle n'a pu s'approprier ce dossier, Mme McDonald se retire du vote pour cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Claire #320-2023, tenue le 30 octobre 2023, où il y avait quorum;

ATTENDU la demande de révision d'une décision relative aux sujets 5.12 et 5.13 du projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud du 24 octobre 2023, devenus les sujets 5.2 et 5.3 lorsque l'ordre du jour a été adopté;

ATTENDU les résolutions no CA-CSSCS-23-10-24-06 Acquisition d'une partie du lot 4 779 619 du cadastre de Québec pour la construction d'une école primaire à Saint-Anselme et no CA-CSSCS-23-10-24-07 Projet de construction d'une nouvelle école primaire dans la municipalité de Saint-Anselme dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2024-2034;

ATTENDU les délibérations tenues par les membres du conseil d'administration durant une rencontre, en comité plénier, qui s'est déroulée le 14 novembre 2023 concernant cette demande de révision d'une décision.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Talbot et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud maintienne les résolutions no CA-CSSCS-23-10-24-06 Acquisition d'une partie du lot 4 779 619 du cadastre de Québec pour la construction d'une école primaire à Saint-Anselme et no CA-CSSCS-23-10-24-07 Projet de construction d'une nouvelle école primaire dans la municipalité de Saint-Anselme dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2024-2034 telles qu'inscrites au livre des délibérations.

Adopté.-

7.2- Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2022-2023

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2022-2023 aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres du public présents.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les articles 220, 220.1, 275.2 et 457.6 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE tout centre de services scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son *Plan d'engagement vers la réussite* et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

ATTENDU QUE le rapport annuel rend compte, également au Ministre, des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du PEVR établis;

ATTENDU le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement;

ATTENDU l'avis public annonçant la séance publique d'information à la population, laquelle a eu lieu à la séance ordinaire publique du conseil d'administration du 28 novembre 2023;

ATTENDU la présentation aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à la population.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Deschênes et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le *Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2022-2023* tel que déposé et versé aux archives sous le numéro de résolution n° CA-CSSCS-23-11-28-05;

DE TRANSMETTRE un exemplaire du *Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2022-2023* à monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, et d'en déposer un exemplaire à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adopté.-

7.3- Projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2024-2025 - 2025-2026 - 2026-2027 et projet de consultation publique

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2024-2025 – 2025-2026 – 2026-2027*. La consultation débutera dès demain auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres, auprès des municipalités des MRC de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse, des trois MRC elles-mêmes, ainsi qu'auprès du comité de parents du centre de services scolaire.

7.4- Adjudication du contrat pour la mise aux normes de l'école secondaire de Saint-Charles – phase 2 (Saint-Charles-de-Bellechasse)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 20 octobre 2023 pour le projet MB227-211 concernant les travaux de mise aux normes de l'école secondaire de Saint-Charles - phase 2 (Saint-Charles-de-Bellechasse);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 novembre 2023 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Brigad Architecture et Design recommandant l'octroi du contrat à Construction Langis Normand inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 559 950,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2021-2022.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux de mise aux normes de l'école secondaire de Saint-Charles – phase 2 (Saint-Charles-de-Bellechasse) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Langis Normand inc., pour un montant de 559 950,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

7.5- Adjudication du contrat pour la mise à niveau de l'école Saint-Jean – phase 2 (Saint-Jean-Port-Joli)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 11 octobre 2023 pour le projet MB152-230 concernant les travaux de mise à niveau de l'école Saint-Jean - phase 2 (Saint-Jean-Port-Joli);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 novembre 2023 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Atelier 5 recommandant l'octroi du contrat à Kamco Construction ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 835 000,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50622 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2023-2024.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Sara Mondor et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux de mise à niveau de l'école Saint-Jean – phase 2 (Saint-Jean-Port-Joli) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Kamco Construction, pour un montant de 1 835 000,00 \$ (avant taxes):

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

7.6- <u>Dérogation à la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction ainsi qu'aux contrats de technologies de l'information</u>

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, apporte également des précisions.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, la mise en œuvre de l'*Offensive formation en construction* dans le réseau de l'Éducation a été offerte par le ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU QUE le centre de services scolaire, par le biais du Centre de formation professionnelle de l'Envolée, souhaite offrir à sa clientèle deux programmes menant au diplôme d'études professionnelles, ainsi que quatre programmes d'études menant à une attestation d'études professionnelles;

ATTENDU QUE le processus de l'inscription des personnes intéressées est presque complété et que la majorité des programmes offerts sont complets;

ATTENDU QUE la formation doit démarrer au cours du mois de janvier 2024, d'où le délai très court pour procéder à l'acquisition des équipements, la location des équipements, la location des locaux ou l'adaptation des locaux pour donner la formation;

CA-CSSCS-23-11-28-08

ATTENDU QUE la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction ainsi qu'aux contrats en technologies de l'information du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud exige que, pour les dépenses de 5 000 \$ et plus, jusqu'à concurrence du seuil d'appel d'offres public, une demande directe de prix auprès de 2 ou 3 fournisseurs ou un appel d'offres sur invitation soit effectué.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la direction du Centre de formation professionnelle de l'Envolée et la direction du Service des ressources matérielles à déroger à la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction ainsi qu'aux contrats en technologies de l'information afin de permettre d'effectuer les achats de gré à gré jusqu'à concurrence du seuil d'appel d'offres public pour effectuer l'acquisition des équipements, la location des équipements, la location des locaux, l'adaptation des locaux pour donner la formation ou toutes autres dépenses;*

DE PRIVILÉGIER, dans la mesure du possible dans un contexte de délai très court, la demande directe de prix auprès de plusieurs fournisseurs afin d'optimiser les allocations budgétaires;

QUE cette dérogation concerne uniquement les programmes suivants en lien avec l'offensive construction :

- AEP Charpenterie-menuiserie,
- · AEP Conduite d'engins de chantier,
- AEP Ferblanterie,
- · AEP Réfrigération,
- DEP Plomberie-chauffage, et
- DEP Électricité;

QUE cette dérogation ne soit autorisée que pour la période d'implantation des programmes dont les dépenses devraient être complétées au plus tard le 30 juin 2024;

QUE la procédure d'appel d'offres public soit respectée pour tous les contrats ou achats au-dessus du seuil d'appel d'offres public, tel que le stipule le Conseil du trésor, et ce, jusqu'à ce qu'un avis contraire soit émis par le Conseil du trésor.

Adopté.-

7.7- Nomination au poste de direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Afin de préserver la confidentialité des informations inscrites dans le rapport du comité de sélection de la nouvelle direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, la présidente, Mme Hayette Laouari, déclare la séance à huis clos à 21 h 03.

Le retour en séance publique s'effectue à 21 h 28.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente le contexte de cette résolution.

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Marc Jean, directeur général du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, le 3 janvier 2024;

ATTENDU la résolution n° CA-CSSCS-23-08-22-07 Mandat relatif au processus de sélection de la prochaine direction générale;

ATTENDU le processus de sélection réalisé pour pourvoir au poste de direction générale selon les modalités établies par les membres du comité de sélection;

ATTENDU le Profil de compétences et d'expérience de la direction générale élaboré par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de nommer madame Rachel Bégin au poste de directrice générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour une période indéterminée.

CA-CSSCS-23-11-28-09

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Desrosiers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE madame Rachel Bégin soit nommée au poste de directrice générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, à une date qui sera précisée dans le contrat de travail ne dépassant pas le 4 janvier 2024, pour une période indéterminée;

QUE la présidente, madame Hayette Laouari, soit mandatée pour signer le contrat d'engagement de la direction générale, le tout conformément au Règlement sur les conditions d'emploi des hors-cadres des centres de services scolaires.

Adopté.-

7.8- Mandat relatif au processus de sélection de la prochaine direction générale adjointe

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente le contexte ainsi que ce projet de résolution.

ATTENDU l'annonce du départ à la retraite de la direction générale adjointe du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud prévu en mars 2024;

ATTENDU l'offre de service proposée par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) visant à accompagner les membres du comité de sélection et les membres du conseil d'administration dans le processus de sélection afin de pourvoir à ce poste;

ATTENDU que l'offre de service soumise par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) est à la satisfaction des membres du conseil d'administration;

ATTENDU l'expérience positive avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec lors du processus de sélection de la nouvelle direction générale;

ATTENDU les délais relatifs aux différentes étapes du processus de sélection;

ATTENDU qu'une résolution portant sur la nomination de la direction générale adjointe, par le conseil d'administration, est prévue le mardi 27 février 2024.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Deschênes et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'offre de service de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) visant à accompagner les membres du comité de sélection, ainsi que les membres du conseil d'administration dans le processus de sélection afin de pourvoir au poste de la direction générale adjointe soit retenue;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur général, M. Jean-Marc Jean, à signer tous les documents relatifs au contrat dès que possible pour répondre à l'échéance fixée.

Adopté.-

8.- RAPPORT DES COMITÉS

8.1- Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.2- Comité de vérification

Mme Hayette Laouari indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.3- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration autre que les rencontres du comité de sélection de la direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

8.4- Comité consultatif du transport des élèves

Mme Brigitte Talbot, présidente du comité consultatif du transport des élèves, présente les divers sujets discutés lors de la rencontre du 14 novembre 2023. Il a été question des modifications à certains devis et contrats de transport, de l'entrée scolaire 2023-2024, du transfert de la clientèle de la municipalité de Sainte-Claire vers Saint-Anselme, du transport lié à certains projets dont la francisation et le projet de hockey-études, de l'électrification du transport scolaire et des bornes de recharge, de la gestion de la journée de grève, de la facturation des places disponibles et du budget 2023-2024.

9.- INFORMATIONS

Aucune information.

10.- SUJETS DIVERS

Mme Hayette Laouari, présidente, demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir demeurer en place afin de poursuivre avec un comité plénier à la fin de cette séance publique.

M. Sébastien Morissette, représentant des entreprises de la municipalité de Sainte-Claire, demande l'autorisation de s'adresser à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration. M. Sébastien Morissette souhaite savoir si tous les membres du conseil d'administration qui étaient présents lors du plénier du 14 novembre dernier, souhaitent avoir la possibilité de distinguer les élèves de 6^e année qui sont transférés à Saint-Anselme dans le plan triennal, souhaitent la présence d'observateurs lors d'un prochain comité plénier traitant de la situation de la Municipalité de Sainte-Claire et souhaitent être mis au courant de la date d'une séance extraordinaire du conseil d'administration, s'il y a lieu, au regard de la situation impliquant la Municipalité de Sainte-Claire.

11.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-23-11-28-11

Il EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 21 h 55.

Mme Hayette Laouari, présidente

M. Pierre Côté, secrétaire général par intérim